

Quoi de Neuf ? Petra zo Nevez ?

N° 26

31.12.2020

MAIRIE DE KERNOUËS

1 Pont Mein
29260 KERNOUËS

CONTACT

02.98.83.05.04

accueil.mairiekernoues@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi > Vendredi : 9h15 - 12h15

Mercredi : 9h15-12h15 / 13h30-16h30

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi : 10h00 - 12h00 ou sur rendez-vous

PERMANENCE DES ADJOINTS

Sur rendez-vous

DÉCHÈTERIE

Lundi > Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-17h45

Dimanche > Fermé

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LESNEVEN 02.98.21.11.77

SPED SERVICE ELIMINATION DES

DÉCHETS 02.98.21.87.88

CDAS : 02.98.83.23.66

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

PHARMACIE DE GARDE : 3237

EDF/ENEDIS DÉPANNAGE : 09 726 750 29

RÉGIE DES EAUX LESNEVEN : 02 98 83 02 80

ORANGE DÉPANNAGE : 3900



INSCRIVEZ-VOUS ET RECEVEZ
ce bulletin par mail.

Transmettre votre adresse e-mail à
accueil.mairiekernoues@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 DÉCEMBRE 2020

RENOVATION DE L'ANCIENNE MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Les objectifs du projet ont été rappelés : réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine communal, trouver une solution énergétique commune plus économe pour le chauffage de l'ancienne mairie et de la salle Louis Page, créer une Maison des Assistantes Maternelles (MAM). En lien avec Energ'ence, le système de chauffage devrait être une chaudière à bois. Une visite est prévue à Brèlès qui dispose de ce type d'installation. Le coût estimatif du projet est de 417 800 € HT. Les travaux vont démarrer début 2021. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	TAUX (%)	MONTANT (€)
Etat : DETR	26,3	109 680
Etat : DSIL	32,3	135 000
Communauté de Communes : Fonds de concours	21,4	89 560
Autofinancement	20,0	83 560
TOTAL	100,0	417 800

FOYER DES JEUNES « DREAM MAKER »

Les enfants domiciliés à Kernouës âgés de 8 à 16 ans peuvent participer aux activités du mercredi et des vacances scolaires, au foyer des jeunes «Dream Maker» de Saint-Frégant. La convention est renouvelée pour un an sur la base d'une participation d'un tiers des enfants de Kernouës et d'un tiers du budget.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le nouveau Régime Indemnitaires des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) doit être mis en place dans les collectivités. Il supprime toutes les indemnités existantes et crée une indemnité unique, l'IFSE d'un même montant. Un Complément Indemnitaires Annuel (CIA), facultatif, annuel, non reconductible est mis en place pour répondre à des engagements ou des objectifs spécifiques annuels.

MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Pendant la période de confinement, le télétravail a été mis en place avec succès pour les agents administratifs. Les conditions de réalisation du télétravail ont été formalisées : activités éligibles, durée, lieux d'exercice, règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données, de temps de travail, de sécurité,

FORMATIONS DES ELUS

La formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales : agrément, justificatifs de dépenses, répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus, formations en lien avec les fondamentaux de l'action publique locale, les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions. Une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 5% (soit environ 2000 €) des indemnités de fonction pourra être consacrée chaque année à ces formations.

CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

À la suite du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes, une convention est mise en place pour confier au service de l'eau de la Communauté de Communes, le soin d'assurer la surveillance et l'entretien des installations extérieures de défense contre l'incendie installées sur le réseau public de distribution d'eau. La redevance annuelle est de 4 € HT et la redevance triennale de 40 €HT, par poteau incendie.

OPÉRATION BONS CADEAUX BOUTIQUES DES LÉGENDES

Dans le contexte national exceptionnel de crise sanitaire et les nouvelles dispositions de reconfinement national, la commune a décidé de participer à l'opération « Bons cadeaux Boutiques des Légendes », dont le portage technique et financier est orchestré par la CLCL, en soutenant sous forme de subvention exceptionnelle les associations de commerçants de l'ensemble des communes, à hauteur de 0,60 € /habitant.

AFFAIRES DIVERSES :

Départ agent technique : René SALAUN, agent technique, quittera la commune en février 2021 pour rejoindre l'Agence Technique Départemental de Lesneven. Un recrutement sera réalisé à la suite d'une rencontre avec la commune de Saint-Frégant pour évaluer les besoins et la future organisation entre nos deux communes.

Cimetière : À la suite d'un travail de fond, de nombreuses concessions ont été régularisées (identification des familles et acquisition des concessions). Les familles concernées par les deux tombes situées en face de l'entrée de l'église ne souhaitant pas les acquérir, la commune se chargera de faire déplacer les ossements dans l'ossuaire et de mettre l'endroit en état.

Très Haut Débit : L'armoire technique qui permet d'améliorer les connexions internet a été installée. La connexion aux habitations devrait se faire en début d'année 2021.

Association Les amis du Livre : La paroisse a donné son accord pour transférer la bibliothèque au rez-de-chaussée du presbytère. Une convention sera établie entre la paroisse et l'association ou la commune. Le déménagement de la bibliothèque est à prévoir au début des travaux de l'ancienne mairie.

Ramassage des animaux errants : Un contrat avec la société « LAB et Compagnie » va être signé pour la capture des animaux errants, dangereux (chiens, chats, et autres animaux selon législation en vigueur. Les prestations de service présentées par le contrat sont assurées 24h/24 et 365 jours/365. Le montant forfaitaire annuel pour les prestations est de 0,52€HT par habitant et par an.

Rappel : Les comptes-rendus détaillés du conseil municipal sont disponibles sur le site internet.

le coin des associations korn ar c'hevredigezhioù



LES AMIS DU LIVRE :

Les responsables de la bibliothèque «Les amis du livre» vous adressent leurs meilleurs voeux de bonne et heureuse année. Si vous aimez la lecture, venez nous rejoindre. Nous serons ravis d'accueillir de nouveaux lecteurs lors des permanences assurées le samedi de 10h30 à 11h30. La cotisation annuelle est de 8€ par famille sans restriction ni pour le nombre de livres, ni pour la durée du prêt.

Merci aux abonnés de renouveler leur cotisation et bienvenue aux futurs adhérents.

CLUB DU TILLEUL

Une permanence pour les adhésions et le règlement (par chèque) des cotisations aura lieu le mercredi 21 janvier 2021 de 14h à 18h à la salle Louis Page. De nouveaux adhérents seraient les bienvenus, même les non retraités sont acceptés. Meilleurs voeux et bonne santé pour 2021 à tous. Prenez soin de vous. Le Président.

SERVICE DECHETS :

La tournée de BAC JAUNE (ordures ménagères) prévue initialement le vendredi 1er janvier, sera reportée au samedi 2 janvier !



*Le Maire, le Conseil Municipal et le
Personnel Communal vous souhaitent de très
bonnes fêtes de fin d'année*

